



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Samedi 6 juin 2015, à 10h30

Orangerie du château de Versailles

Le baron de L'ESPEE, Président de la S.A.V. déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire à 10h35

« Mesdames, Messieurs, chers amis, je suis heureux de vous accueillir et je remercie chacun d'entre vous de participer à l'assemblée de notre société plus que centenaire mais dont l'enthousiasme et le dynamisme de ses membres témoignent de sa vigueur.

Je remercie Madame Catherine PEGARD, présidente de l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, de nous recevoir ici.

Je remercie également Monsieur Joël COTTIN, Chef du service des jardins de Versailles, qui a eu la gentillesse de nous mettre à disposition des spécimens d'arbres et de plantes dont il a la responsabilité

Enfin l'assemblée des amis ne serait pas ce qu'elle est sans la présence de Madame Béatrix SAULE, Directrice du musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, qui va nous présenter les acquisitions de l'année écoulée et pourra répondre à vos questions sur les travaux et aménagements en cours au château.

Le Président donne la parole à Jean-Marc Forneri, vice-président pour la lecture de l'ordre du jour.

1. Rapport moral et des activités présenté par Roland de l'Espée, Président de la Société des Amis de Versailles.
2. Rapport financier présenté par Michel Delaveau, Trésorier
3. Rapport du commissaire au compte
4. Approbation des comptes de l'année 2014 et affectation du résultat de l'exercice
5. Projets 2015 et 2016
6. Présentation du budget 2015, par Michel Delaveau et approbation du budget.
7. Approbation des cotisations 2016
8. Exposé du Président sur les legs consentis à la Société des Amis de Versailles et adoption de la résolution que le président exprimera
9. Questions diverses

Le Président présente le rapport moral et d'activités pour 2014.

« Pour la seconde fois notre assemblée a lieu un samedi. Si je puis m'exprimer en termes généralement réservés au rugby, je dirais que l'essai de l'an dernier est magnifiquement transformé en 2015. Le pique-nique qui avait suivi notre assemblée avait réuni 290 personnes, cette année nous serons 350 pour le déjeuner. L'objectif d'ouvrir cette partie conviviale à des non membres est largement atteint.

Nous nous retrouverons donc tout à l'heure dans le Bosquet de la Reine en passant de cet univers minéral à celui de la nature. Les bosquets ont-ils été imaginés et réalisés afin que les broderies des jardins et l'ordonnement de l'architecture échappent un instant au regard ?

Je ne puis l'affirmer mais ce que je sais, et l'illustre jardinier Le Nôtre ne l'avait pas prévu, c'est que du bosquet de la Reine les installations d'Anish Kapoor seront hors de notre vue.
Nous reprendrons ce point dans les questions diverses et je voudrais à présent aborder l'ordre du jour prévu pour cette assemblée.

Dans ce rapport moral et d'activités, parlons d'abord de nos membres :

Nous sommes aujourd'hui 5092 Amis de Versailles

179 bienfaiteurs

1 158 sociétaires

3 755 adhérents.

Le nombre de membres a augmenté de 2%, mais ceci induit une augmentation des cotisations de 5%, en raison du changement de statut adopté par de nombreux adhérents.

Ce changement prouve l'attachement à notre société mais aussi le témoignage de la confiance et l'expression de la reconnaissance pour tout ce que nous faisons.

Je vous avais annoncé qu'une enquête serait organisée pour répondre aux questions suivantes :

Qui sommes-nous ? Qui est ami de Versailles et pourquoi ? Quels sont vos souhaits ?

Une commission a été constituée, qui a beaucoup travaillé à l'élaboration du questionnaire qui vous a été adressé le 6 octobre 2014.

Vous êtes nombreux à avoir répondu, plus de 500, soit 15% des membres, dans chacune des catégories d'amis, dans la même proportion.

Je tiens ici à vous remercier de vos réponses qui témoignent de votre engagement. Ces réponses ont fait l'objet d'une analyse très complète, dont nous vous avons communiqué la synthèse début avril de cette année. Vous nous avez fait part d'un certain nombre de suggestions et vous avez été entendus !

Je vous dirai dans la partie de mon exposé concernant les projets 2015 -2016, comment seront réalisés vos vœux sur 2 points :

- Etendre l'option Duo
- Ouvrir l'association aux jeunes

En 2014, 4970 inscriptions ont été décomptées pour les activités organisées par notre Société : visites, conférences, voyages.

Ce chiffre, accompagné d'une forte hausse des recettes des activités du programme, témoigne de l'intérêt toujours plus grand que suscitent nos activités.

Nos actions de communication se sont consolidées et développées en 2014 :

- La Lettre aux Amis vous est adressée chaque trimestre avec le programme d'activités, ainsi que pour des informations de dernière minute ou d'actualité
- La carte de vœux a rencontré un grand succès. Pour la première fois nous vous avons aussi proposé des timbres personnalisés.
- Notre présence sur les réseaux sociaux s'est fortement développée à partir de février 2014 : plus de 1600 « j'aime » récurrents sur FACEBOOK en provenance de nombreux pays et plus d'un twitt par jour sur TWITTER.

Enfin je terminerai avec quelques mots sur notre Organisation

Je vous avais annoncé des améliorations sensibles dans nos processus de renouvellement. Vous avez pu constater les progrès réalisés :

- Le processus a débuté dès le 1^{er} novembre 2014, permettant pour la 1^{ère} fois un taux de renouvellement de 80% au 31/12/2014, ce taux n'avait été atteint qu'en février 2014 pour les renouvellements 2013.

- L'accessibilité au site internet a été grandement améliorée et permet à chaque membre d'accéder à son espace, de consulter son historique, dons et activités, notamment son calendrier personnel d'inscriptions. Nous sommes la seule société d'Amis en France à proposer cela à ses membres !

Pour les activités, le processus d'amélioration est toujours en cours.

Nous avons aussi la chance de bénéficier d'un fort engagement des Bénévoles : 3148 heures de bénévolat, moins d'heures qu'en 2013 du fait de l'amélioration des processus. Pour l'accompagnement des visites ou du soutien aux tâches administratives. Un grand merci à tous nos bénévoles. Sans eux les améliorations n'auraient pu être réalisées. Qu'ils soient assurés de notre profonde gratitude.

La Société des Amis de Versailles a pour vocation et pour mission d'apporter son concours à la restauration, à l'aménagement et à l'enrichissement de Versailles. Qu'avons-nous fait en 2014 ?

1. La restauration du boudoir de Marie Antoinette :

Cette restauration a finalement un coût de réalisation de 500 000 euros au lieu du budget estimatif de 800 000 euros.

Vous êtes près de 1080 donateurs qui ont permis le financement de ce projet, complété par le soutien des Amis Européens de Versailles.

Pour marquer l'achèvement officiel de la restauration architecturale : tous les donateurs de 500 euros et plus ont été invités le 23 mars. Les autres donateurs ont été invités à 2 après-midi de visites : les lundis 8 juin et 5 octobre.

Un livret a été réalisé par l'Etablissement Public, rendant compte de votre action de mécène et mettant en valeur les 10 grands savoirs de ce lieu.

Je vous rappelle qu'à l'assemblée générale de l'année dernière vous avez eu la chance d'avoir une présentation des travaux et découvertes par les apprentis formés à ces métiers d'art.

Après l'assemblée générale, à la suite de l'intervention de Madame SAULE, vous aurez une présentation de la restitution des textiles de la Méridienne, réalisée par Madame CAUDE, Conservateur en chef, en charge de ce projet.

En plus de ce grand chantier de la méridienne nous avons participé à différentes campagnes :

Le financement de **la restauration et de la copie du Terme de Minerve** a été bouclé en fin d'année.

Fin 2014, nous avons relayé la campagne pour la restauration des **Bustes de la cour de marbre**. C'est **ainsi que plusieurs amis** ont adopté et permis la restauration des bustes de TRAJAN, SEPTIME SEVERE, AUGUSTE, chacun pour 5000 euros.

La recherche de financement pour le buste de DIDON est toujours en cours : **il nous manque 350 euros !**

Nous avons aussi décidé de participer à la campagne pour la **restauration des tableaux de la Galerie des Cotte au Grand Trianon**, et avons choisi de financer le tableau LA SALLE DES FESTINS d'Allegrain, pour 25 000 euros. **Il nous manque à ce jour 20 000 euros.**

Grâce à de généreux donateurs nous avons aussi contribué en 2014 à l'enrichissement des collections du château :

Madame Florence Austin, membre Bienfaiteur depuis de nombreuses années a fait **un don important en mémoire de son père**. **Il s'agit de dessins, manuscrits, photographies, livres et ouvrages**. Nous la remercions chaleureusement. Et d'ailleurs nous avons honoré ce don par le choix du visuel de la carte de vœux.

Les autres opérations ont été les suivantes :

- participation à l'achat d'une assiette du service « à perles et barbeaux » de Marie-Antoinette de la manufacture royale de porcelaine de Sèvres avec la Galerie Michel Descours
- Don d'une « Position de thèse en philosophie soutenue par Carolus Henricus Ignatius, à l'université de Warberg, le 10 septembre 1753 : estampe imprimée sur soie, (don de Pascal Monté – membre sociétaire)
- Don d'une tasse à glace en porcelaine de Sèvres du service guirlandes de barbeaux de Louis XVI (don de Messieurs Jérôme Plouseau et Christophe Caramelle – membres bienfaiteurs)
- Grâce à la générosité de Monsieur Elward Bresett , membre Bienfaiteur ; nous avons pu acquérir un portrait de profil de Marie-Antoinette par Jean-Joseph Bernard, signé dans un cartouche « rendu à la main levée par Bernard le 8 octobre 1783 ».
- **La SAV a aussi contribué à l'acquisition de plusieurs ouvrages de la bibliothèque de Monsieur Marcel Raynal à l'occasion de la vente Versailles et le Grand Siècle, bibliothèque d'un amateur en octobre 2014. Je vous en reparlerai au point 8 de l'ordre du jour.**

4. Enfin, je dirai quelques mots d'un mécénat particulier de votre société : VERSALIA

Le numéro 18, millésimé 2015, est paru en janvier de cette année. Versalia est de plus en plus reconnue comme la revue scientifique de référence sur et pour Versailles, son histoire, son passé, ses collections, ses restaurations et ses acquisitions. Elle a la chance de bénéficier de collaborations faisant autorité mais est aussi une tribune recherchée désormais par de jeunes conservateurs et historiens d'art pour faire connaître le fruit de leurs travaux et de leurs recherches. Elle bénéficie aussi du soutien fidèle et précieux de la conservation du Château à commencer par sa directrice générale Madame Béatrix Saule.

De nouvelles actions de promotion de la revue ont été engagées en 2015, comme la présence de votre Société au Festival d'Histoire de l'Art, la semaine dernière à Fontainebleau, avec toute la collection depuis l'origine.

Le numéro 19, millésimé 2016, devrait être prêt dès le début décembre de cette année. Pour Noël !

Y a-t-il des questions sur ce rapport moral ? »

Le rapport moral et d'activités est soumis au vote de l'assemblée :

Abstention : 1

Contre : 0

Il est adopté.

Michel DELAVEAU, trésorier, donne lecture du rapport financier.

« Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

L'année 2014 s'est terminée avec un résultat très important de 616 881 euros.

Cet excellent résultat est dû essentiellement :

- aux legs et libéralités pour un montant total de 240 869 euros (qui n'ont pu être comptabilisés en fonds dédiés faute d'affectation indiquée par le donateur) :

– les legs qui s'élèvent à 130 448 euros : ESTRADÉ VERLET pour 128 891 euros et le solde du legs CAVALLLO pour 1 557 euros.

– les libéralités reçues à travers des contrats d'assurances-vie (WALLEZ) pour 110 421 euros

- au moindre coût des travaux de restauration du Boudoir de la Reine. En effet en 2013, nous avons pris en compte le coût initialement prévu pour la restauration, soit 800 000 euros (convention signée avec l'Etablissement public). Ces travaux ont fort heureusement coûté beaucoup moins cher (environ 500 000 euros) et nous avons donc repris cette année l'excédent de provision soit environ 300 000 euros ce qui s'est traduit par un bénéfice du même montant. Signalons également qu'en 2014 nous avons encore reçu 37 719 euros de dons pour le Boudoir de la Reine.

Les cotisations de l'année 2014 se sont élevées à 437 596 euros soit légèrement moins qu'en 2013 (445 332 euros). Nous pensons toutefois que les cotisations de l'année 2015 seront supérieures, car au 31 décembre 2014 nous avons déjà encaissé 339 309 euros de cotisations contre 284 340 euros seulement au 31/12/2013. Notons également que mi-avril nous avons encaissé le même montant qu'au 30 juin 2014.

Les activités sont également en forte augmentation : 198 553 euros en 2014 contre 149 266 pour l'année précédente soit + 33%. Parallèlement, le coût direct de ces activités a moins augmenté : les recettes ont augmenté de 49 287 euros et leur coût direct de 31 190 euros seulement.

Les dons reçus cette année en plus de ceux déjà évoqués pour le Cabinet de la Méridienne s'élèvent à 205 259 euros contre 68 018 euros (hors Cabinet de la Méridienne) en 2013. Il faut également signaler que le montant indiqué pour 2014 comprend le don de Madame Austin, membre Bienfaiteur de la Société des Amis de Versailles. Ce don de gravures a été évalué 129 200 euros.

Les dons ou achats en faveur du Château s'élèvent cette année à 265 555 euros (contre 159 946 euros en 2013) et concernent notamment:

- le don de gravures de Madame Austin de 129 200 euros
- la réfection de peintures de la galerie des Cotelles pour 25 000 euros
- les dons affectés à la restauration des statues pour 50 000 euros
- les dons pour la restauration de 2 bustes de la cour de marbre pour 10 000 euros
- l'épée d'académicien de Monsieur Pierre de Nolhac pour 12 500 euros
- l'achat de livres de la bibliothèque de Marcel Raynal pour 13 000 euros
- la restauration de bancs pour 3 800 euros
- diverses pièces en porcelaine (assiette et tasse) pour 7 750 euros
- le solde des travaux de réfection de l'appartement du 1er étage pour 5 839 euros.

Les produits financiers sont en forte augmentation : 17 035 euros contre 3 538 euros en 2013. Ils correspondent aux intérêts des comptes d'épargne (5 410 euros), aux plus-values réalisées grâce à la liquidation de placements BARCLAYS (5 082 euros) et BNP (4 186 euros), et aux coupons de titres obligataires à la BNP pour 2 356 euros.

Les frais généraux sont restés assez stables.

Quelques commentaires sur le bilan au 31 décembre 2014 :

- à l'actif, la trésorerie s'élève à 2 017 039 euros contre 1 873 676 au 31/12/2013
- au passif, la situation nette (fonds propres) s'élève à 1 437 548 euros
- les produits constatés d'avance soit 357 943 euros correspondent, aux cotisations 2015 encaissées avant le 31 décembre 2014.

Pour terminer, j'évoquerai le temps consacré par les bénévoles en faveur de notre association.

Ces heures correspondent au temps passé pour l'accompagnement de visites et pour certains travaux administratifs et s'élèvent cette année à 3148 heures soit environ 450 jours de travail.

Merci à tous ces bénévoles pour le temps qu'ils nous donnent.

Le président remercie Monsieur Michel DELAVEAU et demande au commissaire aux comptes de bien vouloir faire son rapport.

Monsieur François CAILLET, commissaire aux comptes:

« Mesdames, Messieurs,

En tant que commissaire au compte je dois vous présenter deux rapports:

- le rapport sur les comptes annuels qui exprime l'opinion des comptes
- le rapport sur les conventions dites réglementées.

En ce qui concerne le premier rapport je ne vais pas vous en faire une lecture exhaustive sachant que ce rapport est disponible au siège de votre association, simplement je vous lirai le paragraphe qui concerne l'opinion et qui conclut que nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Société des Amis de Versailles à la fin de cet exercice.

Concernant le 2^{ème} rapport sur les conventions réglementées, ce sont des contrats qui seraient signés entre les membres du conseil d'administration ou la direction de l'association avec des sociétés dans lesquelles ils auraient des intérêts. Pour ces contrats, l'association doit avertir le commissaire aux comptes de la signature de tels contrats et en tant que commissaire aux comptes si j'en découvrais au cours de ma mission je serai tenu de vous en informer. A l'issue de ma mission nous vous informons qu'il nous a été donné, avis d'aucune convention, passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions l'article L 12 l'article L.612-15 du Code de Commerce. Je vous remercie.

Le président remercie Monsieur François CAILLET.

Le Président donne la parole à Michel Delaveau qui soumet les comptes et l'affectation du résultat au report à nouveau au vote de l'assemblée vote à main levée

Abstention : 1

Contre : 0

Les comptes et l'affectation du résultat au report à nouveau sont approuvés

Le Président prend la parole : « qu'avons-nous déjà fait en 2015 et quels sont nos projets pour 2016 ?

Dans l'enquête vous avez été nombreux à nous demander de **mettre en place l'option Duo pour les adhésions couples** : nous souhaitons vous la proposer pour les adhésions et renouvellement 2016.

Cette option représente un coût annuel de 30 euros par personne, sans avantage fiscal. Pour mémoire, elle est incluse dans les adhésions des membres Bienfaiteurs. Les couples Bienfaiteurs ont reçu cette année de nouvelles cartes avec la mention DUO, qui n'y figurait pas auparavant.

Si vous souhaitez pouvoir la souscrire vous la voterez au point à l'ordre du jour concernant les cotisations

Ensuite nous avons souhaité **faire évoluer les avantages des membres Bienfaiteurs en 2015**, pour faire bénéficier ces donateurs de prestations que justifient leur générosité et le montant de leurs cotisations :

Lors de sa réunion du 15 décembre 2014, le Conseil d'Administration de votre Société a décidé de faire évoluer les avantages liés au statut de membre Bienfaiteur :

- Un abonnement est désormais inclus à la revue Château de Versailles Magazine, qui remplace l'abonnement inclus jusqu'à présent à la *Revue du Louvre et des Musées de France*, pour laquelle un tarif préférentiel est appliqué pour ceux qui souhaitent maintenir cet abonnement à titre personnel.
- Chaque membre Bienfaiteur a désormais la possibilité de venir accompagné d'une personne à tous les événements privés de la *Société des Amis de Versailles*, notamment les « soirées réservées » à l'occasion d'expositions, avec un accueil privilégié dans l'Appartement des Amis, au 1^{er} étage de l'Aile des Ministres Nord

En 2014 : La Chine à Versailles, Les maquettes de la Marine Impériale, et Le mobilier 18è aux sources du design.

En 2015 : Charles de la Fosse, bientôt Le Grand Trianon de Louis XIV à de Gaulle, et cet automne : Le Roi est mort !

- En plus du *Cycle Prestige*, les membres Bienfaiteurs auront la possibilité de s'inscrire gratuitement à deux visites par an, choisies dans le programme d'activités (sauf visites « hors les murs » et spectacles) avec un invité, à compter du 1er janvier 2016.

Le conseil d'administration du 15 décembre 2014 a décidé la mise en place d'un nouveau dispositif pour remercier tous les donateurs qu'ils soient déjà membres ou pas : une adhésion offerte sera proposée pour tout don de 500 euros ou plus. Le donateur membre pourra l'offrir à la personne de son choix.

- Ce dispositif sera mis en place à partir du 1^{er} septembre 2015
- selon le montant du don, qui sera apprécié en montant cumulé depuis 2012
- Une communication personnalisée sera faite par courrier à chaque personne concernée dans les prochaines semaines

Dans le prolongement de ce sujet : je voudrais vous parler du **Grand livre du mécénat**

Pour garder la mémoire de tous les donateurs qui contribuent à l'œuvre menée par la *Société des Amis de Versailles* depuis plus de cent ans, nous avons entrepris de mettre à jour le *Grand Livre du Mécénat*.

Pour le moment, seuls les projets concernant la période de 2012 à 2015 ont été intégrés, et les donateurs ont été consultés, afin de déterminer s'ils souhaitaient apparaître dans cette publication et, au besoin, pour compléter les informations à inscrire.

Les retours ont été nombreux et j'en remercie tous ceux qui nous aident dans cette démarche.

837 noms sont aujourd'hui inscrits. Nous intégrerons au fur et à mesure toutes les actions antérieures jusqu'à l'année 1907 et notre 1^{er} donateur, Monsieur Gordon Bennett. La prochaine étape qui s'achèvera à l'horizon 2016 couvrira la période 1945-2016 et nous espérons conclure cette rétrospective en 2017 avec la période 1907-1944

Une première version, certes incomplète et améliorable, pourra être consultée en version numérique sur notre site internet et en version papier dans nos bureaux à compter du 8 juin 2015.

Pour compléter le dispositif de dons existant, j'ai le plaisir de vous informer **qu'un partenariat avec la Fondation du patrimoine a été signé le 5 mai 2015.**

Ce nouveau partenariat est conclu dans deux buts : permettre l'acquisition de biens culturels en vue de l'enrichissement des collections du château, financer les restaurations de biens culturels du château et du domaine national de Versailles.

Les dons pour un projet soutenu par la Société des Amis de Versailles deviennent ainsi éligibles à la réduction d'impôt sur la fortune, à hauteur de 75% du montant versé et dans la limite de 50 000€.

Tout le processus est expliqué sur notre site internet et sera joint à l'envoi du prochain programme, pour amorcer dès maintenant la campagne 2016.

A ce jour la Fondation du Patrimoine a déjà reçu 60 000 euros de dons pour les projets de votre Société.

Par ailleurs, pour **apporter une réponse aux questions qui nous sont souvent posées sur le sujet des legs et donations**, nous avons élaboré un document spécifique, qui sera diffusé à un certain nombre de notaires et de conseils en gestion de patrimoine dans les prochains mois.

Enfin, pour répondre aux souhaits exprimés dans vos réponses à l'enquête 2014, nous vous proposons de mettre en place **une Adhésion Jeune Ami (de 0 à 25 ans)**

Cette adhésion fait partie de la catégorie ADHERENT et a 3 objectifs :

- Créer un lien précoce entre les jeunes et le Château pour favoriser la naissance d'un attachement
- Sensibiliser dès le plus jeune âge à l'action de la SAV et en particulier aux actions de mécénat
- permettre aux amis et amoureux de Versailles de transmettre leur passion, cette carte pourra être offerte en cadeau !

Les avantages particuliers sont adaptés aux jeunes selon 3 tranches d'âge :

0 à 13 ans,

13 à 17 ans

18 à 25 (inclus)

Cette adhésion aura comme premier avantage d'être une carte DUO, car elle s'adresse à des jeunes qui ont un accès gratuit au Château. Cela signifie que :

- de 0 à 13 ans, le jeune ami pourra venir avec l'adulte « de son choix », avec l'accord des parents bien sûr : oncle ou tante, parrain ou marraine, nourrice !...

C'est une proposition innovante vous l'avouerez, mais certains d'entre-vous avaient déjà eu cette idée car notre plus jeune ami a aujourd'hui 18 mois ! Désormais la carte pourra enfin lui servir à venir au château !

- de 14 à 17 ans, le jeune ami pourra venir avec un adulte et même un ou une amie
- à partir de 18 ans, le jeune ami vient avec la personne de son choix et vote en AG.

Ensuite un projet de mécénat dédié sera affecté à cette carte, avec une rencontre par an organisée pour chaque tranche d'âge autour d'un projet de mécénat spécifique, qui est encore à déterminer avec le château, dans un budget de l'ordre de 5000 euros. Ce pourrait être une acquisition (un livre par exemple), ou un arbre etc...

Par la suite, cette offre pourra être complétée par des propositions d'activités spécifiques

Nous proposons pour cette adhésion une cotisation annuelle de 50 €

Je serais heureux que vous souteniez cette initiative par votre vote figurant à l'ordre du jour concernant les cotisations 2016

Si vous donnez votre accord, cette adhésion pourra être souscrite à partir du 1^{er} novembre 2015.

2015 est l'année de renouvellement de la convention avec l'EPV

Je remercie les membres du conseil d'administration, Messieurs Jean-Marc Forneri et Camille Pascal qui m'ont accompagné dans la réflexion pour faire évoluer cette convention, et plus généralement votre bureau.

La nouvelle convention que nous venons de signer renouvelle nos ambitions communes pour le rayonnement du Château et l'ensemble de nos missions statutaires.

Elle nous impose toutefois de modifier l'avantage fiscal qui existait jusqu'à présent pour les couples, en effet celui-ci était le même que pour les adhérents individuels.

Pour les couples, la part de l'adhésion ne pouvant faire l'objet d'une déduction fiscale passe de 40 à 60 euros.

Avant de donner la parole à Michel Delaveau pour la présentation du budget 2015, je vous propose de voter maintenant le point prévu à l'ordre du jour sur les cotisations.

Les cotisations existantes ne changent pas et nous avons 3 nouvelles cotisations :

Jeune Ami,

Adhérents couple DUO,
Sociétaires couple DUO

Le tableau qui s'affiche à l'écran, que vous avez reçu avec la convocation à cette assemblée générale, indique :

- D'une part les cotisations sur lesquelles je vous demande de voter.
- D'autre part, à titre informatif, le montant de l'avantage fiscal pour chaque adhésion, qui donne droit à une réduction d'impôt de 66% sur ce montant pour un particulier.

Je soumetts au vote la cotisation « jeune Ami » :

Abstention 0

Contre 0

La cotisation « jeune ami » est adoptée.

Je soumetts au vote Les cotisations Adhérents COUPLE DUO et Sociétaires COUPLE DUO

Abstention 0

Contre 0

Les cotisations couple en option DUO sont adoptées pour les adhérents et les sociétaires.

Le Président demande à Monsieur Michel DELAVEAU de présenter le budget 2015.

Vous avez reçu le projet de budget, je ferai simplement quelques commentaires sur le budget. En ce qui concerne les cotisations nous avons constaté, que les cotisations 2015, avaient augmenté de 5% donc nous avons purement et simplement reconduit cette augmentation dans les cotisations. Nous avons donc chiffré à 460000 euros pour l'année 2015.

Les activités ont fortement augmenté en 2014 nous avons reconduit le même montant pour l'année 2015.

Les autres postes du budget n'appellent pas de commentaire particulier. Comme chaque année, pour des raisons évidentes, nous ne prenons en compte ni dons ni legs puisque par nature nous ne pouvons pas les prévoir. Pour la même raison, nous n'estimons pas le montant des dons en faveur du Château. Les seuls dons que nous avons retenus ce sont les dons qui ont été faits grâce à Jean Gueguinou pour Versalia qui s'élèvent à 17000 euros qui sont inscrits dans le projet du budget qui vous est présenté. Ce projet de budget est excédentaire de 9000 euros environ pour l'année 2015.

Je soumetts au vote le projet de budget.

Une question sur le budget :

-Pourquoi n'y a-t-il pas de produits financiers prévus dans le budget ?

- en 2014, nous avons eu environ 17000 euros de produits financiers dus à des événements exceptionnels, notamment la liquidation de certains placements. Par prudence, nous n'avons fait aucune prévision. Si nous avions fait une estimation, c'eût été de 3000 à 5000 euros, ça n'aurait pas changé sensiblement le montant des recettes.

Le Président soumet le budget au vote de l'assemblée :

Abstention : 1

Contre : 0

Le budget 2015 est adopté.

Le Président prend la parole pour présenter le legs consenti à la Société des Amis de Versailles par Monsieur Marcel Raynal :

« Né le 9 novembre 1932, entré à la Société des Amis de Versailles en 1952, Monsieur Marcel Raynal s'y est dévoué toute sa vie avec passion et grande générosité, contribuant à la création et au succès de la revue Versalia et à l'animation des activités en faveur des membres de la Société.

Je vous informe qu'aux termes d'un testament olographe, Monsieur Marcel Raynal, décédé le 26 février 2015, a consenti à la Société des Amis de Versailles un legs particulier portant sur la nue-propiété de deux maisons sises à Sartrouville.

Le conseil d'administration a approuvé ledit legs le 16 avril 2015. »

Le Président soumet au vote l'adoption de la résolution suivante :

« L'assemblée générale autorise le président à faire toutes démarches pour accepter ce legs, régulariser tous actes et notamment la vente de la nue-propiété des biens immobiliers dépendant de la succession. L'assemblée générale autorise en outre le président à déléguer ses pouvoirs à cet effet. »

Abstention 0

Contre 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président poursuit :

« Je vous en remercie et voudrais à présent vous faire part du projet de mécénat auquel nous avons pensé :

Après réflexion, le conseil d'administration de la société des amis de Versailles a évoqué la possibilité que ce legs soit affecté à la restauration de la bibliothèque de Marie-Antoinette.

En effet Monsieur Marcel Raynal avait une passion pour les livres, qui s'est manifestée par la constitution d'une bibliothèque axée sur le château de Versailles.

Il nous semble légitime d'associer ce legs à cette passion, répondant au souhait qu'il avait formulé dans son testament : « affecter le produit de la vente de mes biens immobiliers à la restitution ou à la restauration du décor XVIIIème siècle d'une salle du château de Versailles »

En mémoire de Marcel Raynal, votre Société aura le plaisir de vous remettre à la fin de cette AG un exemplaire du Versalia 6 (2003) dont il nous reste quelques exemplaires en stocks. N'hésitez pas à l'offrir à un ami si vous l'avez déjà !

Le Président : Avant de vous donner la parole, je souhaite dire quelques mots concernant la nouvelle exposition d'art contemporain à Versailles.

Voilà presque une décennie que l'art contemporain a été introduit à Versailles (en 2009) : Jeff Koons, Xavier Veilhan, Takashi Murakami, Joana Vasconcelos, Guiseppe Penone, Lee Ufan et aujourd'hui Anish Kapoor. Cette intrusion heurte profondément la sensibilité de nos Amis. Certains ne comprennent pas notre silence et voudraient que notre société parte en guerre et s'oppose à ce qu'ils jugent comme une offense faite à Versailles.

Je veux ici rappeler très clairement la politique de notre société exposée à plusieurs reprises dans les précédentes assemblées.

Versailles est un établissement public dont la gestion est autonome et dans laquelle nous n'avons aucune part.

Notre réponse aujourd'hui : Les projets liés à l'exposition d'art contemporain à Versailles se font à la seule initiative de l'Etablissement Public, sans que la Société des Amis de Versailles puisse intervenir dans les choix qui sont faits.

Les oeuvres d'Anish Kapoor sont en effet intrusives et "C'est une provocation" comme le dit lui-même l'auteur (interview du JDD du 31 mai 2015).

Nous entendons les préoccupations de nos Amis : sachez que nous restons vigilants pour qu'aucun dommage durable et irréversible ne soit apporté à ce lieu d'exception, inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco. Avec Kapoor vous avez là des œuvres formidablement éphémères.

Questions diverses :

- **Henri Jean Caupin :** Marcel Raynal, Je l'ai connu, il y a une dizaine d'années et j'ai été à son enterrement. Je voulais souligner une chose qui me frappe, c'est que Louis XIV à Versailles a tenu psychologiquement, émotionnellement et moralement en ayant un poumon de respiration qui est le Château de Marly. Il est connu que la première route pavée qui a été refaite au Château de Versailles, qui est très bien faite, est la route suivie par la carriole pilotée par Louis XIV pour aller se détendre à Marly. Dans le cadre de la démocratie participative, en complément de vos actions extrêmement ciblées en tant qu'antiquaire et très versé dans les œuvres d'art, pourriez-vous vous intéresser au développement, à la réhabilitation, à la résurrection du château de Marly dont tous les emplacements sont disposés, il est possible de refaire le château, il est possible de refaire les bâtiments, en commençant tout petit bien sûr dans le cadre d'un comité intelligent.

Le Président : Je vous remercie de votre question. Je ferai juste une petite rectification, je n'ai jamais été antiquaire et je ne le serai jamais, je suis de formation historien d'art. Concernant le château de Marly, je pense que la Société des Amis de Versailles, historiquement depuis 1907, s'est attelée à sauver le château de Versailles et elle y a réussi : sauver le château était une chose quand il était menacé de disparition, aujourd'hui il convient de rester vigilant sur 80000m², 2200 fenêtres et 725 cheminés, c'est un travail à plein temps, il me semble que la société des Amis de Marly existe, nous serions et nous sommes toujours prêt à l'aider, peut-être pas à lui faire participer à toute notre logistique mais à l'aider comme une société « amie » en tout cas et peut-être un jour sœur ou cousine. Comme mon prédécesseur l'avait fait, Olivier de Rohan qui est ici, en étant à l'origine de la création des Amis du Grand Parc. Nous sommes vigilants sur ce qui se passe dans des lieux en lien avec Versailles, je vous rappelle que j'étais intervenu au moment où le maire de Saint-Cloud voulait faire quelques dégâts sur le parc de Saint-Cloud. Mais je ne vous cache pas que nous avons fort à faire et que je ne me vois pas lancer cette opération de reconstruction qui serait en termes de temps extrêmement coûteuse. Mais nous prêtons une oreille attentive à tout ce qui se passe à Marly bien entendu.

Un adhérent : A propos de ce qui avait été dit précédemment concernant la modernité des décors, je voudrais ajouter que la Société n'est pas constituée que d'une tirelire et que nous pouvons exprimer une opinion. Je trouve scandaleuses comme beaucoup de gens les destructions qui sont faites, même provisoires, sur le tapis vert et la reconstitution, qui n'en est pas une, du théâtre d'eau. Quand on pense aux précautions que prennent tous les conservateurs du Château pour ne pas mettre de copie de meubles dans le château et trouver les meubles les plus proches de la réalité historique et qu'on observe ce que font ces deux artistes, actuellement dans le théâtre d'eau qui n'a plus rien à voir avec ce qui était prévu du temps de l'ancien régime, je me pose des questions et je pense que j'ai parfaitement le droit de dire que je suis contre cette restitution, cette transformation.

Le Président donne la parole à Jean-Marc Forneri, vice-président

Il faut que les choses soient très claires, nous avons tous des avis, certains sont pour, certains contre et nous sommes tous libres de les exprimer. Personnellement je ne suis pas un grand amateur d'Anish Kapoor mais ce que nous avons souhaité vous dire c'est qu'il n'est pas dans les attributions de la société des Amis de Versailles de remettre en cause une politique qui est définie par les instances de l'EPV sous la direction du Ministère de la Culture. Ce n'est pas notre rôle, ce n'est pas dans nos statuts mais chacun est libre de dire, aux conservateurs, mais aussi à l'administration de l'EPV qu'il aime ou qu'il n'aime pas Anish Kapoor. Il n'y a aucune censure de notre part, nous respectons ce qui est la vocation de l'association.

Le Président : - La réponse de la Société des Amis de Versailles c'est le Bosquet des Trois Fontaines : c'est cela une restitution, ce n'est pas de créer quelque chose de contemporain. Olivier de Rohan a porté ce projet difficile, qui est une fantastique réussite. Aujourd'hui c'est le seul bosquet entièrement restitué, c'était une friche, vous appuyez sur un bouton et l'eau jaillit.. Concernant le Bosquet du Théâtre d'Eau, il n'a jamais été question que la Société des Amis y apporte un financement ; trois hivers et il sera sûrement dans un état de délabrement parce que le verre vénitien ne s'acclimatera peut-être pas en Ile de France.

Un adhérent : Je voulais vous interroger sur un fauteuil qui se situait au pavillon du Belvédère, qui va passer en vente très bientôt dans une maison de vente anglo-saxonne bien connue. Une action est-elle envisagée par la France, par l'établissement public ou les Amis de Versailles pour acquérir ce fauteuil.

Le Président : Cette vente a lieu le 13 juillet de mémoire, le dossier est en cours, je ne peux pas, pour des raisons évidentes, vous donner des informations mais disons simplement que ce bien culturel n'est pas passé inaperçu, tant au regard de la conservation que de celui des Amis de Versailles.

Monsieur Upinsky : Vous aviez dit l'année dernière qu'une Assemblée Générale n'était pas vraiment une Assemblée Générale sans que je prenne la parole.

Le Président : c'est évident.

Monsieur Upinsky : c'est évident, je vous en remercie. Je vous prie d'excuser Madame Pégard du ton que je vais utiliser mais il est de bon ton que la Reine donne le bon ton depuis Marie-Antoinette. Je serai obligé d'utiliser un certain vocabulaire mais je vous prie de l'excuser. Le Parisien ce matin dit sous le titre de « Kapoor assume », et bien Madame Pégard assume son vagin de la Reine. Elle dit qu'il est normal qu'un débat existe. Je vous signale qu'aucun débat n'est possible, la presse ne nous donne plus jamais la parole et Madame Pégard n'est pas présente actuellement. Je souhaite, en dehors de tout esprit polémique, élever le débat tout à fait abaissé par ces expositions. Il faut tenir compte de deux choses, le théâtre d'eau et Kapoor. Alors essayons de comprendre, avant d'agir. Il y a un passé tout de même avec Monsieur de Rohan dont je salue la présence, nous avons eu un échange de parole lorsqu'il était à tribune en septembre. Le monde entier est stupéfait, scandalisé, en état de choc devant ce spectacle de dévastation, d'indécence, d'immondisme, d'abjection, j'allais dire de bêtise, de saccage de Versailles dans ses valeurs d'ordre, d'harmonie et de paix, emblème de la France, piétiné, humilié outragé par son propre gouvernement. Il a été rappelé justement qu'il y a une autorité mais lorsque l'autorité se retourne contre les intérêts d'un pays, cela porte un nom et c'est un appel à la révolution, ce mot que tout le monde utilise pour rire dans un certain sens et c'est ce à quoi nous invite Kapoor. Alors il s'agit de comprendre ce dont il s'agit. on assiste à un double paradoxe, d'un côté il y a le théâtre d'eau et le Président a rappelé effectivement que le bosquet des trois fontaines, et c'est là le paradoxe, a été refait à l'identique avec les Amis Américains de Versailles dont je salue Madame Hamilton qui décrit Versailles comme un lieu d'inspiration, de beauté, d'intelligence dont elle est tombée amoureuse à l'âge de 18 ans. C'est l'inversion d'un jardin à l'anglaise qui a été substitué à un jardin à la française et là c'est la signature du crime si j'ose dire. Deuxièmement vous avez Kapoor qui dit lui-même inverser l'équilibre, le chaos à coup de vagin de la Reine prenant le pouvoir de canons phalliques géants.

Bon vous êtes gênés, c'est de l'opposition, c'est de la censure et si vous prenez ce ton, il y a une question de loi, une question de statuts. Versailles est la pièce géostratégique dans la domination de l'Europe par les Etats-Unis et vous avez un gouvernement asservit aux Etats-Unis qui bombarde Versailles et quand on dit que ce n'est pas durable, le fait que les enfants que vous voulez faire venir, vont être formatés à ces immondices, à cette inversion des valeurs, c'est un crime contre la France

Le Président : Merci Monsieur Upinsky.

Claire Salvy : -Monsieur le Président, chers amis, tout d'abord je me présente, je suis Claire Salvy. Arrière-petite-fille de Pierre de Nolhac, biographe de cet aïeul et vous avez d'ailleurs acquis dans ces dernières années l'épée d'académicien, mais je n'ai pas pu être présente quand elle a été présentée. Je voulais me présenter et ramener le débat sur Marie-Antoinette, je n'avais pas du tout l'intention de prendre la parole ce matin ni même de me montrer mais il se trouve que dans quelques jours va sortir une réédition du Marie-Antoinette de 1936 confiée à la librairie Plon par mon aïeul quelques jours avant sa mort le 31 décembre 1936 au musée Jacquemart-André à Paris. Ce livre est sorti en mars 1936. Il va y avoir une réédition en reprint, c'est un jeune éditeur dont c'est l'une des premières éditions. Normalement, à partir de courant juin, vous pourrez disposer pour 23 euros de cette édition bibliographique avec du texte et des biographies de l'époque, dont j'ai fait, très modestement, une préface au dos. il s'agira des éditions Abordables qui sont encore à peine sur Internet. Je voulais vraiment revenir à Marie-Antoinette et à Versailles et je voudrais dire que dans les projets de cette maison

d'édition que je suis pas à pas avec beaucoup de prudence il y aura aussi la réédition, j'espère que vous en serez heureux, de la Résurrection de Versailles. Il se trouve que les Amis de Versailles avaient cofinancés avec les éditions Perrin, avec la préface de Monsieur de Rohan cet ouvrage qui a été retiré de la vente depuis les années 2010-2011. Lorsque la maison m'a contactée, j'ai indiqué qu'il serait bon de rééditer la Résurrection de Versailles dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre puisque Pierre de Nolhac a non seulement été un grand conservateur mais également une des chevilles ouvrières essentielles du traité de 1919 mettant fin à la Grande Guerre. Donc normalement, d'ici la fin de l'année, sortira aussi cette réédition mais avec un travail éditorial auquel je vais participer puisqu'il m'a été demandé de faire une présentation beaucoup plus ample que ma préface pour Marie-Antoinette et puis surtout de rechercher, et certains d'entre vous pourrons m'aider, un certain nombre d'illustrations à remettre. Voilà je pensais qu'il était important compte tenu de ce qui vient de se passer d'évoquer quelque chose qui nous concerne tous. Je rappelle que Pierre de Nolhac était le conservateur du Château de Versailles lors de la création de la Société des Amis dont je suis moi-même membre à vie depuis les années 80.

Le Président : Chère Madame, merci beaucoup de votre intervention. La décision d'acheter ou devrais-je dire de racheter l'épée de Pierre de Nolhac s'est faite de manière extrêmement rapide, il nous a semblé que c'était une évidence surtout que c'est en 1923 que la Société des Amis de Versailles l'avait achetée. Sur votre ancêtre, il est au cœur de la sauvegarde, la restauration et tout simplement le nouveau Versailles à la fois comme historien d'art, et homme de relations publiques. C'est un personnage essentiel aussi important qu'un Gérald Van der Kemp mais encore plus novateur compte-tenu de la période dans laquelle il a agi. Je crois savoir en plus qu'il était peintre car dans la vente il y avait pas mal de tableaux.

Madame Salvy : Vous m'obligez à parler d'un sujet délicat, mais je vais tout mettre sur la table. Il se trouve que j'ai participé à l'expertise de cette épée avec l'expert à qui cette épée avait été confiée par des cousins issus de germain, une branche à laquelle je prêchais depuis des décennies de donner l'épée, les décorations, la plume du Traité de Versailles, je n'ai pas été entendue. Cette branche de la famille a mise en vente à Drouot ces biens, et quand j'ai été saisie par l'expert qui voulait avoir des détails par l'auteur de référence sur mon aïeul j'ai donc participé à l'expertise et je suis au courant de tous les dessous de l'affaire. Henri de Nolhac qui est mon grand-oncle est un des fils de Pierre de Nolhac, il a été peintre, il a fait la Grande Guerre. Ses carnets ont été vendus en même temps et la plume et l'épée ont heureusement pu être repris grâce à l'expert qui les a saisiés, j'ai été la petite cheville ouvrière de cette opération et je me réjouis beaucoup du fait que vous ayez pu les acquérir. Henri de Nolhac est l'un des fils de Pierre de Nolhac il est peintre portraitiste et j'espère que le don de la famille de Nolhac figurera dans les mécènes puisque en 1936 la famille a dû donner le fameux portrait de Pierre de Nolhac qui était au pavillon Dufour avant de passer dans l'une des salles du Grand Commun au moment du déménagement de la Conservation. Donc la famille a été mécène à un moment, mais ne l'a pas du tout été pour l'épée et la plume ce que je regrette infiniment parce que l'argent consacré à cet épée et cette plume aurait pu l'être pour autre chose. Ma politique à moi a toujours été d'être bénévole et je le resterai.

Madame Giselle M. : j'ai commencé à me passionner pour Versailles il y a 7 ans quand vous avez exposés Koons et j'ai constaté, nous étions nombreux à ce moment-là, aujourd'hui aussi, mais moins censuré. Il y avait beaucoup d'enfants qui venaient et qui étaient subjugués par l'exposition de Koons, il y a des milliers d'enfants qui viennent chaque année à ces expositions d'art contemporain. Evidemment, il y a Versailles qui attire les touristes mais il faut savoir qu'il y a les professeurs qui emmènent les enfants voir ces expositions et ces professeurs sont outrés de voir comment on attire les enfants. Vous-même vous disiez qu'il faut emmener des enfants et maintenant il faut voir les dégâts que vont faire sur le cerveau des petits enfants et à l'époque je me souviens que Madame Béatrix Saule m'a dit « ah, Monsieur Koons c'est provisoire » seulement le problème c'est que le provisoire se converti en définitif puisque cela se reproduit indéfiniment. Alors tout à l'heure quelqu'un a dit que Monsieur Upinskyi faisait un scandale, le vrai scandale messieurs c'est votre mollesse devant une telle situation qui détruit la France et qui transforme la France par le biais de ses enfants en pays barbare, vous en répondrez devant l'Histoire.

Le Président : Vous voyez donc aux Amis de Versailles, la diversité dans les propos est possible

Un adhérent : Ne me huez pas tout de suite parce que je vais prendre un point de vue légèrement différent. Je me dis, qu'aurait fait Louis XIV s'il avait vécu maintenant ? Il n'aurait pas fait Versailles tel qu'il est, peut-être la tour la plus haute du monde, qui aurait fait 1000 mètres de hauteur et devant, il aurait peut-être mis le bosquet qui vient d'être refait. Qu'on aurait aimé ou pas, on aurait sûrement critiqué Louis XIV en disant « cette tour est débile; le bosquet est affreux ». Mais je ne me situe pas au niveau du choix des artistes, les artistes contemporains, l'art contemporain, il y a des artistes qu'on aime, des œuvres qu'on déteste et cela peut être variable, je me place au niveau des principes : la question que je me pose est : est ce que ces expositions temporaires d'art contemporain augmentent le nombre d'entrées, le nombre de visites au Château, est-ce qu'elles servent l'image et le rayonnement du Château et du domaine de Versailles dans le monde entier puisque ce sont des artistes aimés ou pas mais ce sont des artistes connus internationalement ? Et pour terminer je dirai que Violet le Duc, on peut lui reprocher tout ce que l'on veut mais sans lui nous n'aurions plus, ni notre Dame, ni Carcassonne, ni Pierrefont. Finalement je trouve son bilan plutôt positif.

-Un adhérent : Comme nous faisons aujourd'hui l'Europe, est-ce que cela serait possible de récupérer certaines pièces qui étaient du Château de Versailles et qui sont maintenant dans de nombreux pays d'Europe comme l'Angleterre, l'Allemagne ou l'Italie ?

Le Président : Malheureusement, certaines pièces sont dans des grands châteaux anglo-saxon et donc pour les récupérer il faudrait avoir des budgets, d'autres sont dans des grands musées européens et les musées européens ne sont pas prêts à nous faire le bonheur de remettre à Versailles ce qui a quitté Versailles. Je suis navré, nous essayons et les conservateurs essaient de faire revenir un certain nombre de pièces, certaines sont identifiées dans des collections privées européennes, mais il manque le principal, pour les faire revenir lorsqu'elles sont dans des mains privées, ce sont les budgets. C'est pour ça que la Société des Amis a un rôle si important pour aider les conservateurs de Versailles à faire revenir ces objets.

J'ajouterai un point essentiel sur l'ameublement de Versailles. Le remeublement de Versailles a été acté comme étant le remeublement de la période Louis XVI. Pourquoi ? Parce que sur la période Louis XIV et vous l'avez bien vu sur la grande exposition sur les Tables Royales, le mobilier d'argent a disparu et de toute cette période louis-quatorzienne paradoxalement il reste les grands décors mais très peu de mobilier donc c'est plutôt un décor Louis XVI. Sur les ébénisteries et les décors Louis XVI, il y a aussi une théorie très intéressante qui est la théorie de l'équivalence. Vous savez qu'entre 1780 et la Révolution, Versailles, Fontainebleau et Compiègne ont été meublés par les mêmes menuisiers, Jacob et Boulard principalement qui ont fourni le mobilier. Il en est ainsi des pliants que nous avons acquis pour le Château de Versailles. Très souvent le modèle des pliants qu'il soit de Compiègne ou de Fontainebleau est le même, voilà une concrétisation de la théorie de l'équivalence. -. Maintenant s'agissant des fonds, ils sont principalement en Europe et aux Etats-Unis. Dans les fonds européens le plus grand fond étant l'Angleterre et majoritairement chez la Reine d'Angleterre, pour le moment elle n'a pas l'air de vouloir vendre, on ne sait pas ce que les nouvelles générations voudront peut-être que le baby qui vient d'arriver poussera à une vente, pour le moment, je ne le sens pas. La Wallace Collection qui est aussi un fond très important. Aux Etats-Unis les deux plus grands fonds sont le Metropolitan et le musée Getty. Ce sont des musées qui peuvent être amenés à vendre, il est arrivé que le musée Getty décide de vendre des œuvres qu'il considérait de faible importance. Pour le moment nous ne sommes pas du tout dans cette option-là. Voilà aujourd'hui le paysage qui se dessine. Alors il y a des découvertes, mais les découvertes sur la période louis-quatorzienne sont assez rares. Elles existent sur la période Louis XV et la période Louis XVI. L'arrivée de la commode de Gaudreaux pour Choisy qui est une commode tout à fait extraordinaire à tel point que nous avons décidé d'en faire la couverture de la revue Versalia 2015, c'est un meuble qui n'était pas à Versailles, mais l'équivalence de ce qu'il y avait à Versailles.

Monsieur Dop : Notre association n'a pas de voix sur l'installation d'œuvres d'art contemporain mais les gens qui exposent ne vivent pas de l'air du temps, ce sont des commerçants. Or c'est de l'opération

commerciale. Je vais vous citer l'article R5532 alinéa 2 du Code général de la propriété des personnes publiques selon lequel les opérations consécutives ou non de droit réel ne peuvent être réalisées à titre gratuit ni à un prix inférieur à la valeur locative. Le point faible du système c'est l'aspect financier. Ma question, et je déplore l'absence de Madame Pégard, est celle -ci : l'EPV a-t-il reçu un loyer de la part des gens qui exposent ? Et si tel n'a pas été le cas, il conviendrait qu'une question écrite soit posée à l'Assemblée Nationale. Je signale qu'une subvention avait été allouée à Jeff Koons de 30000 euros - nous le savons par Monsieur Laurent Brunner, directeur de Château de Versailles Spectacles, qui l'a annoncé au cours d'une émission en 2009 sur Europe 1.

Le Président : Je vous remercie de votre intervention, construite et courtoise. Nous avons évoqué ce point lors d'une rencontre précédente, c'est une question qui mérite assurément d'être étudiée en profondeur.

Un adhérent : J'ai bien comme tout le monde compris votre position face à ce que l'on ose appeler l'art contemporain qui pour moi est du néant assorti d'escroquerie comme vient de l'évoquer le précédent orateur. Simplement je vous demanderai comme beaucoup de gens, qu'en aucun cas, en aucune manière et en aucune façon l'Association des Amis de Versailles puisse avoir l'air d'avoir une position neutre vis-à-vis de cette affaire. Simplement c'est un rapport de force avec un mouvement totalitaire dans lequel d'ailleurs les responsables au niveau administratif montrent toutes leurs faiblesses et que d'une manière générale, en aucun cas il peut y avoir une communication qui laisse supposer que l'association des Amis reconnaît ceci comme un art. dans une guerre, la première des choses, c'est de ne pas reconnaître le vocabulaire de l'ennemi, on a affaire à du néant destructeur et par conséquent je crois qu'il faut que la communication, et je ne crois pas que vous soyez en tort à cet égard, et que pour l'avenir en aucun cas une réponse, une position puisse permettre de croire que l'on puisse considérer cela comme de l'art c'est une affaire de rapport de force entre certains milieux et des autorités qui se voient céder à la force tout comme Vichy, il faut être clair. Voilà ce que je vous demande très modestement.

Le Président : - Je vous remercie de votre intervention, elle va dans le droit fil de la réponse que je vous ai lue qui est celle de notre association et qui n'a pas changé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 11H55.